

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

N° OM05122201
CM/CM

07/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de décembre, à 18H30, à la salle de la Forêt à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 29/11/2022

Nombre de Conseillers Syndicaux 36
Nombre de votants : 23

Nombre de présents : 21
Nombre de oui : 23

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Lydie AVOINE (suppléante), Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Franck JAUD, Jean-Claude MARCHAND, Emmanuelle MOREAU, Frédéric PORTRAIT, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Anthony GRIMAUD, Yannick SOULARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Anne ROY, Dominique MARTIN, Christophe PRIOU, Marie-Jeanne BENOIT (pouvoir à Jean-Michel CHATONIER), Claude CLERJAUD, Pascal COUSIN (pouvoir à Alain CAREIL), Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU, Pierre BERTRAND, Christian DROUAULT, Héléna MADORRA, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Emmanuel TESSIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DE UN (1) DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1973 modifié portant création du Syndicat Mixte de traitement des ordures ménagères du secteur Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3 – 714 du 26 décembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de collecte des ordures ménagères (SCOM) de l'Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ / 540 du 29 septembre 2021 portant modification du siège social du SCOM de l'Est Vendéen,

Vu les statuts du SCOM de l'Est Vendéen,

Monsieur le Président informe qu'il a été procédé à de nouvelles désignations pour le SCOM lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts en date du 10 novembre 2022.

Monsieur Jérôme CARVALHO est désigné délégué titulaire en remplacement de Monsieur Éric SALAÜN.

La nouvelle composition est donc la suivante :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Jérôme CARVALHO	Freddy RIFFAUD
MALLARD Jean-Pierre	YOU Jean-François
BRICARD Jean-Yves	BILLAUD Christophe
CHENU Yvan	BOUDAUD Gilbert
MARIOT Sylvie	TOUZEAU Jean-François

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que :

- par délibération n°12102006 du 12 octobre 2020, le Comité Syndical a adopté la composition de la commission « Communication/Prévention » à main levée ;
- par délibération n°OM15062101 du 15 juin 2021, le Comité Syndical a adopté la composition de la commission « Finances et Administration Générale » à main levée.

Considérant que conformément à l'article L.2121-22 du CGCT et au règlement intérieur du Comité Syndical, chaque commission comprend 14 membres dont le Président et les vice-Présidents, cela afin de respecter le principe de représentation des EPCI membres.

Considérant que la commission « Communication/Prévention » assure le suivi de la stratégie de communication et suivi des outils de communication mis en place.

Considérant que la commission « Finances et Administration Générale » assure notamment de l'évolution des tarifs de la redevance incitative,

Considérant que Monsieur le Président propose que Monsieur Jérôme CARVALHO devienne membre de la commission « Communication/Prévention » et de la commission « Finances et Administration Générale » en remplacement de Monsieur Éric SALAÜN.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer pour adopter la composition de la commission « Communication/Prévention ».

Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 0 Abstention), déclare, que la commission « Communication/Prévention » est composée de :

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Sylvie MARIOT
	Jérôme CARVALHO
Pays de Chantonny	Yannick SOULARD
	Isabelle MOINET
	Emmanuel TESSIER
	Jean-Louis CORNIERE
Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU
	Anne ROY
	Emmanuelle MOREAU
	Adeline AUBERGER
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Daniel MOTTARD
	Marie-Jeanne BENOIT

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer pour adopter la composition de la commission « Finances et Administration Générale ».

Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 0 Abstention), déclare, que la commission « Finances et Administration Générale » est composée de :

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Jérôme CARVALHO
	Yvan CHENU
Pays de Chantonny	Yannick SOULARD
	Philippe RIPAUD
	Pierre BERTRAND
	Anthony GRIMAUD
Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU
	Christophe PRIOU
	Michel VINCENDEAU
	Anne BIZON
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Alain CAREIL
	Pascal COUSIN

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre MALLARD

Signé électroniquement par
 Jean-Pierre Mallard
 Date de signature : 06/12/2022
 Qualité : Président du SCOM Est
 Vendéen

Yannick SOULARD

Signé électroniquement par : Yannick
 Soulard
 Date de signature : 06/12/2022
 Qualité : Vice-président du SCOM Est
 Vendéen